

La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes recrute un-e **Directeur/trice du développement** En contrat à durée indéterminée

Poste basé à Lyon avec des déplacements en région Auvergne-Rhône-Alpes

Ce poste cible un profil de développeur/développeuse économique confirmé.e ayant

- Une expérience dans la direction d'une entité ou d'une équipe
- Une expérience de participation à la consolidation de la structure financière d'une entité intégrant une dimension commerciale forte
- Une expérience dans la construction d'écosystèmes dédiés au développement socio-économique
- Une compétence en matière de montage budgétaire, d'analyse économique et de stratégie de financement
- Une bonne connaissance du milieu associatif et du fonctionnement d'une association
- Une expertise dans la gestion et le suivi des conventions publiques, locales, régionales et européennes

MISSION & CONTEXTE

La Chambre régionale de l'ESS (association loi 1901) est l'organisation qui fédère les organisations, les entreprises, les fédérations et les syndicats d'employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), représentant (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales). Elle est reconnue par la loi et les acteurs de l'ESS comme devant assurer la promotion et le développement de l'ESS en région.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la CRESS veille notamment à représenter les intérêts des acteurs de l'ESS (soit près de 30 000 établissements / 300 000 emplois) auprès des institutions publiques pour les intégrer dans leur stratégie de développement local, faciliter et stimuler les coopérations et les dynamiques collectives territoriales (PTCE, TZCLD, tiers-lieux, CJS, collectifs IAE, autres réseaux d'acteurs...) et permettre aux créateurs et aux structures de l'ESS d'élargir leurs réseaux et de dynamiser leurs projets à travers des actions de promotion de l'ESS, des actions d'appui à l'émergence, à la création et au développement (accompagnement personnalisé, rencontres d'affaires, formations, etc.).

Organisation :

- Un siège social à Clermont-Ferrand
- Un siège administratif à Lyon
- Une équipe de 17 salarié(e)s

Dans un contexte d'évolution du modèle économique, la mission du futur Directeur/trice du développement aura pour spécificité de **permettre la mise en œuvre des orientations stratégiques de la CRESS** dont une augmentation importante du nombre d'adhérents (170 à 1000) ainsi qu'une plus grande représentation des recettes liées aux prestations et cotisations dans le budget (de l'ordre de 66% contre 25% à ce jour).

Ces orientations intègrent ainsi une volonté de positionner la CRESS comme « fabricant » de solutions et de services à ses membres.

ACTIVITÉS

Il/elle exerce ses missions par délégation du Conseil d'Administration et sous l'autorité du Président et en lien étroit avec les directrices et directeurs d'activités qui composent le comité de direction autour de deux axes principaux :

1. Gestion des instances et de la vie associative

Mission globale : Assurer la représentation politique, le fonctionnement des instances et l'élaboration du projet politique de la CRESS

- Coordonne la présentation lors des réunions d'instances de la gestion de l'association et de ses résultats
- Participe à l'élaboration du projet associatif
- Présente les résultats financiers élaborés en comité de direction au Conseil d'Administration.
- Veille à l'application des décisions du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale
- Assure les relations entre l'équipe salariée, le Bureau et le CA, et la bonne articulation des binômes VP/salarié.e.s
- Représente la CRESS lors de certaines réunions / comités / instances / ... avec une vocation de représentation politique de la CRESS

2. Stratégie de Développement de la CRESS et de son offre de services

Mission globale : Assurer le développement et la réalisation du projet politique de la CRESS

Le/la directeur/trice du développement participe à l'élaboration de la politique et de la stratégie de la CRESS. Il/elle construit la stratégie de développement de la CRESS, avec des objectifs/indicateurs et en suit la mise en œuvre. Cette stratégie portera en priorité en 2022 sur l'élaboration d'un parcours d'accompagnement et d'une offre de formation de la CRESS. Elle devra intégrer entre autres :

- La conception d'un catalogue de formation mutualisé, en s'appuyant sur les expertises des salariés de la CRESS formateurs, des adhérents de la CRESS (expertises externes), et d'autres partenaires,
- L'élaboration de différents projets en vue d'une prospection pour de nouvelles activités et/ou de nouveaux projets porteurs et pérennes, notamment en lien avec l'équipe salariée et les adhérents de la CRESS (offre de services mutualisée),
- La construction d'un modèle de financement des activités nouvelles et existantes,
- Le marketing de l'offre de services et sa commercialisation, en lien avec l'ensemble de l'équipe,
- La mise en œuvre de l'offre de formation mutualisée de la CRESS, l'organisation des formations et le suivi administratif de l'activité de formation : devis, facturation, attestation, suivi **QUALIOPI** (démarche qualité et certification),

- La gestion et le développement des relations partenariales (élaboration et suivi des conventions transversales, des adhérents, de la vie du réseau, Etat, Conseil régional, collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux...),
- La représentation de la CRESS lors de certains congrès / salons / ... ayant un enjeu de développement et de visibilité.

3. Missions de co-direction

Le/la directeur/trice du développement sera intégré au comité de direction avec les directeurs/trices de pôles d'activités. Ce comité de direction assure les missions suivantes :

Stratégie de mise en œuvre du plan de mandat de la CRESS

- Suivre l'atteinte des indicateurs/objectifs définis dans la stratégie de développement et définir les grandes orientations des activités en fonction de ce suivi.

Stratégie financière – Responsabilité de la pérennité financière de la structure

- Prendre les décisions stratégiques en fonction de l'évolution des indicateurs de suivi financier du budget de l'association
- Décider de l'affectation des subventions globales

RH

- Approuver les processus de recrutement ou de départ proposés par l'un des membres du comité de direction (licenciement, rupture conventionnelle...)
- Approuver de nouvelles répartitions de tâches pour optimiser les ressources humaines, sur proposition d'un des membres du comité de direction
- Organiser de façon tournante des entretiens annuels entre pair entre les co-directeurs

Compétences requises et profil recherché

- Excellentes capacités relationnelles notamment en termes d'empathie et d'adaptation permanente de son discours aux interlocuteurs
- Gestion des processus de changement
- Fort intérêt pour un fonctionnement en codirection / direction partagée
- Excellente connaissance du panorama des acteurs de l'ESS français
- Capacité à vulgariser le projet politique et ses évolutions
- Connaître la vie associative, les dispositifs de financement des associations et des partenariats avec les collectivités locales et l'Etat

Formation et expérience exigées :

- Formation supérieure de niveau I (bac +5) en gestion
- Expérience minimum de 5 ans dans la direction d'une entité ou le développement économique et les stratégies de financement

POSTE

Temps de travail : temps plein

Emploi statut Cadre - Groupe I de la convention collective de l'animation

Rémunération brute annuelle : 35 à 39K€

Permis B obligatoire

Avantage : Titres Restaurant, complémentaire santé et prévoyance

Poste basé à Lyon avec de nombreux déplacements à Clermont-Ferrand et l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et ponctuellement sur le territoire métropolitain.

PROCESSUS de RECRUTEMENT

Envoyer CV et lettre de motivation par mail à l'adresse suivante : info@cress-aura.org

A l'attention de : M. le Président de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes

Préciser obligatoirement en objet de mail "Candidature **Direction DVPT**"

Date limite de réception des candidatures : **6 septembre 2022 à minuit**

Les candidats retenus seront reçus en entretien aux dates suivantes :

Premier entretien : 9 septembre ou 12 septembre

Second entretien : 14 septembre ou 21 septembre

Prise de poste souhaitée : dès que possible

CRESS AuRA

T : 04 78 09 11 97

Association Loi de 1901

Siège social :

28, Bd Léon Jouhaux

63000 CLERMONT-FERRAND

Siège administratif :

11, rue Auguste Lacroix

69003 LYON